



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice : 27

Membres présents : 18

Suffrages exprimés : 24

Délibération N° 2023-100  
Conseil Municipal du 20 Septembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE -- M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - S. BROUILLET - W. BOURGEAU - A. DUBRUN -- H. ROSARIO - S. RAYNAUD - C. RAFIN - S. BUTET - J. MARTINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - G. MIGNON donne pouvoir à P. FRÉON - J.P. DESLIAS donne pouvoir à W. BOURGEAU - K. PERROIS donne pouvoir à T. DEGRANDE - F. GUIRAO donne pouvoir à B. LAFAYE - P. BERTON donne pouvoir à S. BUTET

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - G. MIGNON - J.P. DESLIAS - K. PERROIS - F. GUIRAO - P. BERTON - P. MAURY - E. PILLARD-CLÉMENTEL

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT : S. DELIMOGES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.A. CHEVALIER

AMÉNAGEMENT DE BOURG TRANCHE FERME-PHASE 1 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - DISPOSITIF « RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2022-123 du 15 décembre 2022 relative à la modification du phasage des travaux d'aménagement de bourg ;

VU la délibération n° 2023-18 du 22 février 2023 relative à l'approbation de l'avant-projet définitif de l'aménagement de bourg - tranche ferme, phase 1 et son plan de financement prévisionnel ;

CONSIDÉRANT la possibilité solliciter, des subventions complémentaires au titre du Fonds Vert pour la Charente, dispositif « renaturation des villes et villages » ;

CONSIDÉRANT la nécessité de compléter le plan de financement prévisionnel de l'opération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide par **24 VOIX POUR** :

- D'approuver l'avant-projet définitif et d'adopter le plan de financement prévisionnel de la phase 1, tranche ferme de l'aménagement de bourg tel que suit :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Frais de maîtrise d'œuvre :	27 335	Etat - DSIL	122 128
Levé topographique	4 850	Etat - Fonds Vert - renaturation des villes et villages	177 908
Travaux :		Département de la Charente (dispositif « perspective d'aménagement du territoire)	15 000
lot 1 VRD	364 788	Département de la Charente (dispositif « embellissement du cadre de vie du territoire » 40% d'une dépense plafonnée à 153 000 € HT)	61 200
lot 2 paysage	73 322	Commune	94 059
<b>TOTAL</b>	<b>470 295</b>	<b>TOTAL</b>	<b>470 295</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

**AR Prefecture**

016-211600903-20231005-2023\_100-DE  
Reçu le 05/10/2023

D'autoriser M le Maire à solliciter des subventions auprès de l'État au titre du Fonds Vert, dispositif « renaturation des villes et villages » pour la phase 1 de la tranche ferme de l'aménagement de bourg et à signer tout document afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE